



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2025- 202
Date :

02 AVR. 2025

Mis en ligne le :

02 AVR. 2025

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2025-144

Durée : Jusqu'au 30 avril 2025

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté municipal n° PA 2025-144 du 11 mars 2025, portant réglementation de la circulation à la société RTP, dans le cadre de travaux de remplacement du réseau d'eau potable, du 12 mars au 13 avril 2025 ;
Vu la DICT n° 2024090603443D ;
Vu l'arrêté municipal n° 24-07 du 11 avril 2024, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour la gestion des espaces publics, mobilité, voirie et propreté ;
Considérant la demande, en date du 25 mars 2025, de la Société Réseaux Travaux Publics – RTP - sise Avenue de la Roche Fourcade à 13400 AUBAGNE, sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux, jusqu'au 30 avril 2025 ;

ARRÊTÉ

Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2025-144 du 11 mars 2025 sont prorogées jusqu'au 30 avril 2025.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction de la collecte ménagère.

Lalia ATTAF

Adjointe au Maire

Déléguée à la Gestion des Espaces Publics,
Mobilité, Voirie et Propreté

